

**COMMUNE  
DE  
VELESMES-ECHEVANNE  
70100**

Mail : commune-de-velesmes@orange.fr

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
\*\*\*\*\*  
SÉANCE DU 31 AOÛT 2022 A 20H**

Par suite d'une convocation en date du 25 août 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de VELESMES-ECHEVANNE se sont réunis en date du 31 août 2022, en Mairie à 20h00, en séance publique sous la présidence de M. JP GEOFFROY, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 25 août 2022

**Membres présents** : S Gaudiard, JP Geoffroy, T Jacquin, L Jarrot, M Jayet, S Laffaiteur, S Paris, C Robbe, C Berthier, Ph Racine, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Membres absents excusés ayant donné mandat de vote** : F Morel à L Jarrot

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a constaté que le quorum est atteint et il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Le conseil municipal a désigné Mme M Jayet, pour remplir les fonctions de secrétaire.

\*\*\*\*\*

**1- procès-verbal de la séance du 12 juillet 2022**

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

**2 – Salle des fêtes : tarifs, règlement et contrat de location**

Après échanges, le Maire propose d'adopter les tarifs de location ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

Location week-end Grande salle	170 € pour les habitants	210€ pour les extérieurs
Location week-end Petite salle	90 € pour les habitants	110€ pour les extérieurs
Vin d'honneur		110€
Décès		50€
Soirée à but lucratif pour une association du village		30€
Utilisation pour réunion	Gratuit pour les associations du village	30€ pour les organismes professionnels ou extérieurs

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, les tarifs de la grande salle évolueront car le ménage sera compris

dans le forfait :

Location week-end Grande salle	200 € pour les habitants	240€ pour les extérieurs
-----------------------------------	--------------------------	--------------------------

Il propose également d'adopter un nouveau règlement d'utilisation de la salle ainsi que le contrat de location.

Vote à l'unanimité

Prévoir le changement des barillets et refaire une distribution des clés.

### **3 – Extinction de l'éclairage public la nuit**

Suite à aux échanges lors des précédents conseils municipaux, le Maire propose de mettre en place l'extinction nocturne des lampadaires.

Après débat, il propose de retenir le créneau horaire de 23h à 5h, tous les jours de la semaine, week-end compris.

Une information sera faite dans chaque boîte aux lettres, sur le site internet de la commune et l'extinction sera mise en place à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Pour : 9

Abstention : Stéphane Paris

### **Questions diverses**

- Distribution des cartes avantages jeunes : le samedi 17 septembre 2022, une distribution dans les boîtes aux lettres sera faite pour informer chaque jeune concerné
- Travaux salle des fêtes : une réunion entre Alain Blinette, président de la CCVG, et le conseil municipal aura lieu le 21 septembre 2022.
- Vigilance sur le respect des horaires de tonte

Fin de séance à 22h25

**Le Maire**  
**JP GEOFFROY**

